

**VILLE DE  
MONTRÉAL-OUEST**



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors de la séance qui se tiendra lundi le 28 septembre à 20h00, faisant suite à l'avis public du 12 août concernant le même sujet et à la décision du Conseil municipal, le 31 août, de reporter ce sujet à la prochaine séance ordinaire, celui-ci statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant:

**Endroit concerné**

Adresse : 456-458 Westminster Nord  
Numéro de matricule : 9235-33-9824-8-000-0000  
Zone : RC-1

**Nature de la demande et effet de la dérogation**

Autoriser une terrasse située au deuxième étage en cour arrière d'une superficie de 101,67 pieds carrés au lieu du maximum prévu de 80 pieds carrés, suivant le deuxième paragraphe de l'article 4.2.2 du règlement de zonage. no 2020-002. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet d'excéder cette norme de 21,67 pieds carrés, soit de 27,08 %.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 28 septembre, en écrivant à l'adresse : [communications@montreal-west.ca](mailto:communications@montreal-west.ca).

Fait à Montréal-Ouest, ce 21 septembre 2026.

Claude Gilbert  
Greffier